



Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) DU 23 septembre 2021

Préambule....

Ce CDAS a débuté par des échanges concernant son organisation.

Nous le disons depuis plusieurs mois : un retour aux réunions en présentiel est indispensable !

Cependant, la jauge imposée par la crise sanitaire ne permet pas la tenue de ces réunions avec tous les acteurs de la vie sociale et l'ensemble des représentants du personnel : titulaires, suppléants et éventuellement experts.

L'aménagement de la salle de réunion (à défaut d'en solliciter une autre qui serait déjà équipée) est donc indispensable.

Notre demande de tenue des réunions (quelles qu'elles soient) en mode mixte (visioconférence et présentiel), qui date de fin juin, n'a à ce jour, toujours pas été satisfaite.

La présidente du CDAS argumente : « les équipements commandés n'arrivent pas, et les équipes de l'ESI font le maximum pour rendre ces réunions en mode mixte possibles...D'autre part, les personnes invitées à ces réunions ne répondent qu'au dernier moment sur leur présence ou non, ce qui complique encore plus l'organisation. Sans compter que les organisations syndicales auraient mal interprété certains messages... ».

Nous ne doutons pas que les équipes de l'ESI à la DGFIP soient débordées : les restructurations permanentes (défaire ce qui a été fait en janvier dans certains services par exemple), les affectations d'agents au 1/09 et les très nombreuses sollicitations induites par le télétravail ne peuvent être assurées par des équipes de plus en plus réduites et de plus en plus sollicitées...

Les organisations syndicales ne comprennent pas tout : FO Finances en prend acte, et s'assurera de la précision des prochaines convocations aux prochaines réunions (CHS-CT par exemple).

FO Finances fait lecture de sa liminaire (voir par ailleurs).

Les points à l'ordre du jour avaient été largement débattus lors du groupe de travail du 7 septembre dernier (voir compte-rendu).

Le point sur la consommation des Crédits d'actions Locales 2021

A nouveau, FO Finances a salué le travail fait par l'équipe de la délégation.

L'organisation des sorties, la recherche du meilleur tarif possible, le transport etc représentent un travail phénoménal, et une implication permanente, que peu de personnes sont prêtes à faire.

Un large débat a été ouvert sur le budget consacré à la psychologue : 6 bons sur 12 ont été remis.

L'assistante sociale rappelle l'objectif premier de la convention prise avec la psychologue : être un soutien ponctuel pour un agent dans un moment difficile (un décès par exemple) . Il n'y a pas de prise en charge de thérapie longue. Le fait d'aller voir une psychologue est une démarche particulière pour un agent, et une psychologue a souvent une connotation négative dans l'esprit des gens.

La mise en place de la plate-forme téléphonique d'écoute et de soutien explique également que la sollicitation de la psychologue par les assistantes sociales et le cabinet médical soit faible : cette plate-

forme est parfaitement anonyme, et est ouverte 24h/24 et 7j/7. Ce sont des professionnels qui sont à l'écoute, et qui, au bout de quelques séances, peuvent orienter l'agent vers une thérapie plus longue. Tous les agents du ministère ont été informés de l'existence de cette plate-forme par le biais d'une communication individuelle ou sur les intranets de chaque direction.

Pour ce qui concerne la convention avec l'avocat, il est impossible de prévoir un budget précis. Le but de la convention est de pallier à l'urgence d'une situation (comme des violences conjugales par exemple). L'agent reçoit une liste d'avocats partenaires de la convention (une trentaine sur tout le département), et il choisit.

Actions locales 2022

Pas de changement par rapport au groupe de travail.

L'arbre de Noël aura lieu le 4 décembre 2022.

La fermeture du restaurant de St Avold

La présidente du CDAS nous rappelle son attachement à la restauration collective, qui est un moment de partage et de convivialité sur les sites.

A St-Avold, c'est une petite structure, qui ne doit son équilibre financier que par l'aide financière du secrétariat Général. Il n'y a pas de possibilité de conventionnement sur le secteur à une distance raisonnable (qui serait de 1 km).

Comme précisé dans la liminaire, FO Finances reste attaché à une restauration collective de qualité, et qui doit être privilégiée par rapport à la carte APETIZ.

L'Action sociale ne peut pas être rentable !

Le mode de restauration a évolué depuis quelques années, et s'est empiré avec le COVID et le télétravail, c'est pourquoi l'offre de restauration doit s'adapter à cette évolution. Cette évolution ne concerne pas que la partie alimentaire : le cadre dans lequel on déjeune est primordial également.

FO Finances a demandé un état des lieux de la restauration en Moselle, et particulièrement à la DDFIP, concernée par des restructurations importantes.

La restauration des sites de Thionville et Hayange a également été évoquée. Actuellement, les agents de Hayange bénéficient d'un restaurant conventionné (l'agent paye 5,81 € son repas -hors subvention éventuelle- et le surplus est pris en charge par l'action sociale), alors que ceux de Thionville ont droit à la carte Apetiz (montant : 6 €, dont 3 € payé par l'agent et 3 € par l'employeur). Les restructurations vont changer la donne, puisque le SIP de Hayange va partir à Thionville au 1er/1/22, alors que la trésorerie de Thionville intégrera le SGC de Hayange le 1/09/22. Certains perdront donc le bénéfice de la restauration collective (ex-agents Hayange), d'autres des titres-restaurants (ex-agents Thionville). Évidemment sans avoir le choix ! Le risque de mécontentement des agents des deux sites est réel.

FO Finances réaffirme que l'Action Sociale de proximité est plus que jamais indispensable dans notre ministère, et s'oppose à sa régionalisation

FO Finances exige le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation.